

SEANCE DU BUREAU DU JEUDI 27 AVRIL 2017
COMPTE RENDU SOMMAIRE

N°	OBJET																																																
2017-016 DB	<p>ANJOU VELO VINTAGE 2017 – CONVENTION PASSEE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE, LA VILLE DE SAUMUR ET L'OFFICE DE TOURISME DU SAUMUROIS – VENTE DE PRODUITS DERIVES</p> <p>Approbation de la convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, la Ville de Saumur et l'Office de Tourisme du Saumurois, pour la vente des produits dérivés dans la cadre de l'édition 2017 Anjou Vélo Vintage;</p> <p>Autorisation donnée au Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou à la 1ère Vice-Présidente Madame Isabelle Devaux, pour signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.</p> <p>Approbation des tarifs à appliquer, figurant au tableau ci-dessous :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Articles Ville / Agglo (pas de TVA)</th> <th>TTC public</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>AVV – Casquette Cinelli</td><td>5,00 €</td></tr> <tr><td>AVV – Foulard</td><td>5,00 €</td></tr> <tr><td>AVV – Tablier noir</td><td>5,00 €</td></tr> <tr><td>AVV – Bidon alu 2014</td><td>9,00 €</td></tr> <tr><td>AVV – Carnet de 8 timbres 2013</td><td>7,00 €</td></tr> <tr><td>AVV – Carnet de 4 timbres 2014</td><td>5,00 €</td></tr> <tr><td>AVV – Mug</td><td>5,00 €</td></tr> <tr><td>AVV – Vinyle</td><td>5,00 €</td></tr> <tr><td>AVV – Cache casque</td><td>5,00 €</td></tr> <tr><td>AVV – Cuissard cycliste pro</td><td>5,00 €</td></tr> <tr><td>AVV – Gants</td><td>5,00 €</td></tr> <tr><td>AVV – Polo collector 2012</td><td>10,00 €</td></tr> <tr><td>AVV – Maillot cycliste 2014</td><td>30,00 €</td></tr> <tr><td>AVV – Maillot cycliste Solex 2014</td><td>30,00 €</td></tr> <tr><td>AVV – Tricot vintage collector 2014</td><td>30,00 €</td></tr> <tr><td>AVV – T-Shirt bleu London to Saumur</td><td>10,00 €</td></tr> <tr><td>AVV – T-Shirt gris édition 2012</td><td>10,00 €</td></tr> <tr><td>AVV – T-Shirt gris Femme – Jamaïca</td><td>10,00 €</td></tr> <tr><td>AVV – T-Shirt gris Homme – Braco</td><td>10,00 €</td></tr> <tr><td>AVV – Affiche collector</td><td>1,00 €</td></tr> <tr><td>AVV – Vélo Vintage homme</td><td>249,00 €</td></tr> <tr><td>AVV – T-Shirt enfant</td><td>5,00 €</td></tr> <tr><td>AVV – Polo col bordeaux</td><td>5,00 €</td></tr> </tbody> </table>	Articles Ville / Agglo (pas de TVA)	TTC public	AVV – Casquette Cinelli	5,00 €	AVV – Foulard	5,00 €	AVV – Tablier noir	5,00 €	AVV – Bidon alu 2014	9,00 €	AVV – Carnet de 8 timbres 2013	7,00 €	AVV – Carnet de 4 timbres 2014	5,00 €	AVV – Mug	5,00 €	AVV – Vinyle	5,00 €	AVV – Cache casque	5,00 €	AVV – Cuissard cycliste pro	5,00 €	AVV – Gants	5,00 €	AVV – Polo collector 2012	10,00 €	AVV – Maillot cycliste 2014	30,00 €	AVV – Maillot cycliste Solex 2014	30,00 €	AVV – Tricot vintage collector 2014	30,00 €	AVV – T-Shirt bleu London to Saumur	10,00 €	AVV – T-Shirt gris édition 2012	10,00 €	AVV – T-Shirt gris Femme – Jamaïca	10,00 €	AVV – T-Shirt gris Homme – Braco	10,00 €	AVV – Affiche collector	1,00 €	AVV – Vélo Vintage homme	249,00 €	AVV – T-Shirt enfant	5,00 €	AVV – Polo col bordeaux	5,00 €
Articles Ville / Agglo (pas de TVA)	TTC public																																																
AVV – Casquette Cinelli	5,00 €																																																
AVV – Foulard	5,00 €																																																
AVV – Tablier noir	5,00 €																																																
AVV – Bidon alu 2014	9,00 €																																																
AVV – Carnet de 8 timbres 2013	7,00 €																																																
AVV – Carnet de 4 timbres 2014	5,00 €																																																
AVV – Mug	5,00 €																																																
AVV – Vinyle	5,00 €																																																
AVV – Cache casque	5,00 €																																																
AVV – Cuissard cycliste pro	5,00 €																																																
AVV – Gants	5,00 €																																																
AVV – Polo collector 2012	10,00 €																																																
AVV – Maillot cycliste 2014	30,00 €																																																
AVV – Maillot cycliste Solex 2014	30,00 €																																																
AVV – Tricot vintage collector 2014	30,00 €																																																
AVV – T-Shirt bleu London to Saumur	10,00 €																																																
AVV – T-Shirt gris édition 2012	10,00 €																																																
AVV – T-Shirt gris Femme – Jamaïca	10,00 €																																																
AVV – T-Shirt gris Homme – Braco	10,00 €																																																
AVV – Affiche collector	1,00 €																																																
AVV – Vélo Vintage homme	249,00 €																																																
AVV – T-Shirt enfant	5,00 €																																																
AVV – Polo col bordeaux	5,00 €																																																

2017-017 DB	<p><u>ANJOU VELO VINTAGE 2017 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LE COMITE EQUESTRE POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION</u></p> <p>Approbation de la convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et le Comité Équestre, pour l'organisation de l'édition 2017 de la manifestation Anjou Vélo Vintage, dont l'objet consiste à fixer les conditions dans lesquelles la Communauté d'Agglomération apporte son soutien aux activités d'intérêt général que le Comité Équestre entend mettre en œuvre dans le cadre de ses statuts et notamment l'organisation de manifestation culturelle ayant pour but la promotion du territoire Saumurois. Le soutien de la Communauté d'Agglomération consiste dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'attribution au Comité Equestre d'une subvention de 105.000 €, soit: <ul style="list-style-type: none"> • 90.000 € de participation à l'organisation de l'événement 2017 • 15.000 € pour le financement des charges de personnels du Comité Equestre liées l'organisation de l'événement <p>étant précisé que la commune de Doué en Anjou versera également au Comité Equestre une subvention de 10.000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise à disposition de moyens humains et techniques pour un montant valorisé de 10.000 € <p>Autorisation donnée au Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, pour signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.</p>
2017-018 DB	<p><u>CONVENTION PASSEE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA BOUTIQUE DE GESTION ANJOU MAYENNE – ANNEE 2017</u></p> <p>Approbation de la convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Boutique de Gestion Anjou – Mayenne, au titre de l'année 2017</p> <p>Autorisation donnée au Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ou son représentant pour signer ladite convention ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.</p>
2017-019 DB	<p><u>CONVENTION PASSEE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MAINE ET LOIRE POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DE LA CREATION ET DE LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES (MCTE) – ANNEE 2017</u></p> <p>Approbation de la convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire, dont l'objet consiste à fixer les conditions d'utilisation de la subvention de 10 000 € allouée au titre de l'année 2017, pour le fonctionnement de la MCTE Saumur et de définir le contrôle de son emploi</p> <p>Autorisation donnée au Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, pour signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.</p>
2017-020 DB	<p><u>ZONE D'ACTIVITES DU CHAMP BLANCHARD : CESSIION D'UNE PARTIE A DISTRAIRE DE LA PARCELLE ZM N° 687</u></p> <p>Approbation de la conclusion d'un avant-contrat aux fins d'achat de ce terrain avec la Société des Meubles Rambault ou avec la Société SCI SCOBBS ou avec toute société qui s'y substituerait ; cet avant contrat pourra prendre la forme d'un compromis de vente ou d'une promesse de vente</p> <p>Décision de vendre à la Société des Meubles Rambault ou à la Société SCI SCOBBS ou à toute société qui s'y substituerait une partie à distraire de la parcelle ZM n°687 d'une surface de 1500 m² environ, située sur la zone du Champ-Blanchard, à Distré, étant précisé que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • cette cession sera réalisée au prix de 22,87 euros hors taxes/m², pour une partie à distraire de la parcelle cadastrale ZM n°687, située à Distré, pour environ 1500 m², soit environ 34 305 euros • l'acte de vente sera établi par Maître THOUARY, Notaire à Saumur • Que l'ensemble des frais liés à la réalisation de cette acquisition est à la charge de l'acquéreur, notamment les frais d'acte et de Notaire, de géomètres, et de diagnostics immobiliers s'ils s'avéraient nécessaires • Qu'il reviendra à l'acquéreur de solliciter le géomètre de son choix dès lors que les frais sont à sa charge <p>Approbation du cahier des charges de cession de terrain, et d'autoriser le Président à le signer,</p>

	<p>Autorisation est donnée à l'acquéreur pour déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ce projet, et notamment le permis de construire,</p> <p>Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur le Président pour signer l'acte de vente à intervenir et se rapportant à cette acquisition, et toutes pièces qui peuvent lui être subséquentes</p> <p>Imputation de la recette sur le budget de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.</p> <p>Décision de procéder, s'il s'avère nécessaire, suite à l'arrêté du 16 décembre 2016 n° DRCL/BSFL/2016-179 portant fusion de diverses communautés et notamment celle de la Communauté d'agglomération Saumur Loire Développement, préalablement à la vente au profit de la société des meubles Rambault ou de la société SCOBB ou à toute société qui s'y substituerait, au dépôt de pièces de l'arrêté officiel créant la nouvelle communauté d'agglomération et de procéder au transfert du bien situé à Distré (49400), au profit de la communauté d'agglomération appelée « SAUMUR VAL DE LOIRE » ,</p> <p>Tous pouvoirs sont donnés, à cet effet, au Président pour signer l'acte de dépôt de pièces et de transfert ; les frais d'actes étant à la charge de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. Le Président est autorisé à signer cet acte.</p> <p>Imputation de la dépense sur le budget de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.</p>
2017-021 DB	<p><u>ZONE D'ACTIVITE EUROPE CHAMPAGNE A MONTREUIL BELLAY – CESSIION D'UN ATELIER RELAIS LOUE A LA SOCIETE APROD G</u></p> <p>Approbation de la cession au profit de la société APROD G ou de toute société qui s'y substituerait d'un atelier-relais loué par bail commercial à compter du 1^{er} février 2015 à la société APROD G, et tout avant contrat qui pourrait s'avérer nécessaire, et qui pourrait prendre la forme d'un compromis de vente ou d'une promesse de vente, étant précisé que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que cette cession sera réalisée au prix de 90 000 euros. • Que l'acte de vente sera établi par Maître Victor JUBERT, Notaire à Montreuil-Bellay • Que l'ensemble des frais liés à la réalisation de cette cession est à la charge de l'acquéreur, notamment les frais d'acte et de Notaire, de géomètres, et de diagnostics immobiliers s'ils s'avéraient nécessaires • Qu'il reviendra à l'acquéreur de solliciter le géomètre ou des diagnostiqueurs immobiliers de son choix dès lors que les frais sont à sa charge <p>Tous pouvoirs sont donnés au Président pour signer l'acte de vente à intervenir et se rapportant à cette cession, et toutes pièces qui peuvent lui être subséquentes</p> <p>Imputation de la recette sur le budget de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.</p> <p>Décision de procéder, s'il s'avère nécessaire, suite à l'arrêté du 16 décembre 2016 n° DRCL/BSFL/2016-179 portant fusion de diverses communautés et notamment celle de la Communauté d'agglomération Saumur Loire Développement, préalablement à la vente au profit de la société APROD G ou de toute société qui s'y substituerait, au dépôt de pièces de l'arrêté officiel créant la nouvelle communauté d'agglomération et de procéder au transfert du bien situé à Distré (49400), au profit de la communauté d'agglomération appelée « SAUMUR VAL DE LOIRE » ,</p> <p>Tous pouvoirs sont donnés, à cet effet, au Président pour signer l'acte de dépôt de pièces et de transfert ; les frais d'actes étant à la charge de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. Le Président est autorisé à signer cet acte.</p> <p>Imputation de la dépense sur le budget de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.</p>
2017-022 DB	<p><u>ASPIRE – JARDINS DE COCAGNE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – CONVENTION</u></p> <p>Approbation de la convention dont l'objet est de définir les engagements réciproques entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et l'Association ASPIRE et de fixer le versement d'une subvention pour l'année 2017 de 3 000 euros, dans le cadre de son action intitulée « Jardins de Cocagne » ,</p> <p>Autorisation est donnée au Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, pour signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.</p>

2017-023 DB	<p><u>AFODIL PLATEFORME MOBILITE DEPARTEMENTALE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – CONVENTION</u></p> <p>Approbation de la convention financière entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et l'Association AFODIL qui fixe les modalités de versement d'une subvention 3 500 euros, au titre de l'année 2017</p> <p>Autorisation est donnée au Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.</p>
2017-024 DB	<p><u>ASPIRE SERVICE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DES JEUNES DESCOLARISES – ACTION « 20 HEURES CHRONO » - CONVENTION</u></p> <p>Approbation de la convention dont l'objet est de définir les engagements réciproques avec l'Association ASPIRE SERVICE et de fixer le versement d'une subvention pour l'année 2017 de 17 000 euros dans le cadre de son action « 20 heures Chrono » .</p> <p>Autorisation est donnée au Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.</p>
2017-025 DB	<p><u>GEIQ AGRICULTIF 49 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – CONVENTION</u></p> <p>Approbation de la convention dont l'objet est de définir les engagements réciproques entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et le GEIQ AGRICULTIF 49 et de fixer le versement d'une subvention pour l'année 2017 de 5 000 euros pour le soutien à l'organisation des parcours de qualification et d'insertion professionnelle ainsi que leur validation, au profit de personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.</p> <p>Autorisation est donnée au Président pour signer la convention avec l'association GEIQ AGRICULTIF 49.</p>
2017-026 DB	<p><u>FONDES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – CONVENTION</u></p> <p>Approbation de la convention dont l'objet est de définir les engagements réciproques entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et l'Association FONDES et de fixer le versement d'une subvention de 4 000 euros pour l'année 2017 dans le cadre de son action intitulée « soutien aux publics en difficultés sociales souhaitant mener un projet de création d'entreprise »</p> <p>Autorisation est donnée au Président pour signer la convention avec l'association FONDES Pays de la Loire</p>
2017-027 DB	<p><u>MISSION LOCALE DU SAUMUROIS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – CONVENTION</u></p> <p>Approbation de la convention annuelle 2017 entre la Mission Locale du Saumurois et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire relative l'attribution de la subvention de fonctionnement pour l'année 2017,</p> <p>Autorisation est donnée au Président pour signer la Convention annuelle 2017 entre la Mission Locale du Saumurois et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire,</p>
2017-028 DB	<p><u>CHANTIERS D'INSERTION ASPIRE – ASEA CAVA – AQUA SYLVA – JARDINS DU COEUR – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – CONVENTION</u></p> <p>Approbation des conventions dont l'objet consiste à définir les engagements réciproques entre la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et les opérateurs et à fixer le montant du versement d'une subvention pour l'année 2017 de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. ASPIRE/AGIS : 123 690 euros 2. AQUA SYLVA : 17 360 euros 3. ASEA CAVA : 21 700 euros 4. RESTAURANT DU CŒUR/JARDINS DU CŒUR : 30 380 euros <p>Autorisation est donnée au Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, ou son représentant, à signer les conventions, ainsi que tous les actes qui peuvent être subséquents.</p>

2017-029 DB	<p><u>SERVICES D'ASSURANCE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – AVENANT N° 1 AU LOT 5 ASSURANCE DES PRESTATIONS STATUTAIRES – AUTORISATION DE SIGNATURE</u></p> <p>Autorisation est donnée au Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire pour signer l'avenant n° 1 au lot 5 «assurance des prestations statutaires » portant revalorisation du taux de cotisation du contrat de 1 % à 1,05 %, compte tenu de la dégradation du risque.</p>
2017-030 DB	<p><u>CONTRAT DE RURALITE 2017-2020 – AUTORISATION DE SIGNER</u></p> <p>Approbation du rôle de coordinateur et d'animateur de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire pour la mise en œuvre de ce contrat de ruralité et de ses conventions annuelles financières ;</p> <p>Décision d'autoriser la signature du Contrat de ruralité 2017-2020 avec la Préfecture de Maine et Loire et les autres signataires, et tout autre document afférent au dit contrat.</p>
2017-031 DB	<p><u>MONTREUIL BELLAY – EVALUATION DU CONTRAT TERRITORIAL DE L'AIRES D'ALIMENTATION DU CAPTAGE DE LA FONTAINE BOURREAU – ANNEE 2017 – CONVENTION AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ET DEMANDE DE SUBVENTION</u></p> <p>Approbation de la convention entre la Communauté d'Agglomération « Saumur val de Loire » et la Chambre d'Agriculture pour l'évaluation du contrat territorial de l'aire d'alimentation du captage de la Fontaine Bourreau à Montreuil-Bellay – Année 2017,</p> <p>Autorisation est donnée au Président ou le Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement, à signer la présente convention avec la Chambre d'Agriculture et à prendre toute disposition nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision,</p> <p>Décision de solliciter l'Agence de l'Eau, le Département de Maine et Loire et tout autre organisme pour des participations financières aux taux les plus élevés possibles sur l'ensemble de cette opération.</p>
2017-032 DB	<p><u>CONVENTION POUR LES COLLECTES DE PAPIERS ASSIMILES AVEC LA SOCIETE PASSENAUD</u></p> <p>Approbation de la convention pour les collectes des papiers assimilés ;</p> <p>Autorisation est donnée au Président ou au Vice-président en charge de l'environnement, des déchets et de la transition énergétique pour signer la convention pour les collectes des papiers assimilés avec la société Passenaud ;</p> <p>Autorisation est donnée au Président ou au Vice-président en charge de l'environnement, des déchets et de la transition énergétique pour prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente décision.</p>
2017-033 DB	<p><u>ZONES D'ACTIVITES DE MERON ET EUROPE CHAMPAGNE – CONVENTION D'ENTRETIEN DE BALAYAGE DES VOIES ET AUTRES ESPACES PUBLICS DES ZONES D'ACTIVITES AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DU CANTON DE MONTREUIL BELLAY</u></p> <p>Approbation des termes des conventions d'entretien des zones d'activités pour le balayage des voies et autres espaces publics, avec le Syndicat Intercommunal de Montreuil Bellay, pour les zones de MERON et EUROPE CHAMPAGNE, pour un montant annuel de 2240 €</p> <p>Autorisation est donnée au Président ou au Vice Président en charge des grands équipements pour signer ladite convention et prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision,</p> <p>Inscription des crédits de fonctionnement correspondant à la présente décision sur le Budget Principal 2017 sur l'imputation 62878-90.</p>
2017-034 DB	<p><u>PISCINES COMMUNAUTAIRES – MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS ET DES PLANS D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (POSS)</u></p> <p>Approbation et validation du nouveau règlement intérieur</p> <p>Approbation et validation des nouveaux Plans d'Organisation de la Surveillance et des Secours pour les piscines de Gennes Val de Loire, les Rosiers-sur-Loire et Longué-Jumelles, annexé à la présente décision</p> <p>Fixation de la date d'application de ce nouveau règlement intérieur et de ces nouveaux Plans d'Organisation de la Surveillance et des Secours au 22 mai 2017</p>

2017-035 DB	<p><u>LECTURE PUBLIQUE – RESEAU DES BIBLIOTHEQUES SAUMUR VAL DE LOIRE – ASSOCIATION ANGEVNE DE LA BIBLIOTHEQUE ANGLOPHONE – RECONDUCTION DE LA CONVENTION</u></p> <p>Approbation de la convention entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et l'Association Angevine de la Bibliothèque Anglophone pour l'année en cours, renouvelable par tacite reconduction ;</p> <p>Autorisation est donnée au Président pour signer ce document ;</p> <p>Autorisation de verser pour l'année 2017 une somme de 2.680 € à l'Association Angevine de la Bibliothèque Anglophone en contrepartie de ses prestations (dépense inscrite sur l'exercice budgétaire en cours – imputation 6238-321).</p>
2017-036 DB	<p><u>MUTUALISATION DES SERVICES ACHATS ET MARCHES PUBLICS ENTRE LA VILLE DE SAUMUR ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE</u></p> <p>Validation du principe d'une mutualisation des services achats et marchés publics de la Ville de Saumur et de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire telle que présentée, prenant effet à compter du 1^{er} mai 2017 ;</p> <p>Autorisation donnée au Président ou à son représentant pour signer la convention de mutualisation des services achats et marchés publics, ainsi que tous les avenants ou toute pièce se rapportant à cette affaire.</p>
2017-037 DB	<p><u>DEMANDE D'ARRETE PREFECTORAL PORTANT SUR L'AUTORISATION DE PENETRER SUR DES PARCELLES PRIVEES – ETUDE RELATIVE A LA DELIMITATION ET L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES SUR LE TERRITOIRE LONGUEEN</u></p> <p>Autorisation donnée au Président, ou à son représentant, pour solliciter Madame la préfète de Maine-et-Loire afin que celle-ci produise un arrêté autorisant l'accès aux propriétés privées sur les 11 communes du territoire de l'ex-Communauté de Communes de Loire-Longué afin d'y réaliser l'inventaire des zones humides et ce pendant toute la durée de l'étude</p>
<p>Affichage légal au siège de la Communauté d'Agglomération : 28 avril 2017</p>	<p>Fait à Saumur, le 28 avril 2017 Le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire Maire de la Ville de Saumur</p> <p style="text-align: center;"></p> <p>Jean-Michel MARCHAND</p>

